

1. HABILLAGES

- Limite de zone
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâti
- Éléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Éléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Mare (L.151-23 CU)

2. PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

- Éléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Éléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Éléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

■ Zone de danger générée par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (R.151-34, 1° CU)

3. AUTRES INFORMATIONS

- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Scie (PPRI)
- Zone couverte par le Plan de Prévention du Risque d'inondation de la vallée de la Saône et de la Vienne (PPRI)

